

Licence Professionnelle - Mention «Métiers du droit privé »

Parcours Métiers de l'assurance

Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028

Heures de formation 455,00

Heures de suivi et d'accompagnement 9,00

Total : 464,00

Enseignements	Organisation pédagogique							Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) Session unique				
	ECTS	Semestre d'enseignement	Langue	cours ouvert mobilité	Cours 26-27	TD 26-27	Volume horaire	Descriptif	Contrôle continu	Examen terminal		
									Coefficient CC	Coefficient CT	Nature	Durée (heures)
	60				415,00	40,00	9,00					
Compétences disciplinaires												
UE 1 - Mise à niveau (1 option à choisir parmi les 2 suivantes)	2								1			
Fondamentaux du droit (pour les non juristes)		Semestre 1			20,0							
Fondamentaux de l'assurance (pour les étudiants non spécialistes de l'assurance)		Semestre 1			20,0							
UE 2 - Environnement juridique	12	Semestre 1			145,0				3	3	Ecrit	3h
UE 3 - Pratique de l'assurance	12	Semestre 1			105,0				3	3	oral	20mn
UE 4 - Réglementation professionnelle et nouveautés du secteur	3	Semestre 1			15,0				1,5			
UE 5 - Comptabilité et fiscalité	5	Semestre 1			20,0				2,5			
Compétences préprofessionnelles												
UE 6 - Négociation et relation client	3				15,0				1,5			
UE 7 - Projet	12	Semestre 2							3	3	oral	30 mn
Travaux d'études et de recherche		Semestre 2			0,0	40,0						
Projet tutoré		Semestre 2			25,0		5,0					
UE 8 - Immersion en entreprise (12 semaines, soit 420h)	5	Semestre 2							2,5			
pour alternants		Semestre 2										
⌘ Suivi et évaluation des alternants en milieu professionnel		Semestre 2					4,0					
Compétences linguistiques et transversales												
UE 9 - Enseignements transverses	6	Semestre 1			50,0				3			
⌘ Expression orale et écrite		Semestre 1			0,0							
⌘ Anglais professionnel		Semestre 1			0,0							
⌘ Informatique appliquée à l'assurance		Semestre 1			0,0							

Le volume horaire total de formation à prendre en considération pour un diplôme donné est celui figurant dans le calendrier d'alternance.

Il est admis qu'une journée à l'université correspond à 7h de temps de formation apprenant. Ce dernier est notamment composé :

- des heures de face-à-face pédagogique,
- des heures de suivi et d'accompagnement,
- des temps d'études et de recherche,
- des temps d'évaluation,
- etc.